



**BASE NAUTIQUE MARE E VELA**  
association loi 1901 enregistrée sous n°02A1004430  
affilié à la Fédération Française Voile sous n°2A025

**PORTIGLIOLO -20138-COTI CHIAVARI**  
TEL 06 14 79 20 46

## Avis de Course

**Titre de l'épreuve** : 13<sup>ème</sup> Corsica Cup

**Date et lieu** : samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021 à Coti Chiavari sur la plage de Portigliolo

**Club Organisateur** : Base Nautique Mare e Vela

**Supports** : Open Skiff

**Admissibilité** : La régata est ouverte à tous coureurs de niveau 2 minimum.

**Inscription** : formulaire de préinscription à renvoyer au plus tard le vendredi 22 octobre par mail à [mare.e.vela2@orange.fr](mailto:mare.e.vela2@orange.fr)

**L'épreuve est régie par** :

Les règles de course 2021/2024

Les règlements Fédéraux, le règlement sportif régional 2020

Les instructions de course

**Droit d'inscription** : 20 euros-18 ans et 30 euros +18 ans

**Programme** :

Samedi :

Briefing : 11h00 avec les entraîneurs

1<sup>er</sup> signal d'avertissement : 12h30

Apéritif le samedi soir

Dimanche :

Remise des lycras : 11h

1<sup>er</sup> signal d'avertissement : 12h00

Remise des prix : à suivre après la dernière course

***En espérant vous accueillir nombreux sur ces 2 jours  
A bientôt dans le vent de Mare e Vela***

## ANNEXE COVID-19

### **Préambule :**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité sans préavis.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 18 et plus :

- a. Les concurrents
- b. Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021- 2024)
- c. Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateur, arbitres...)

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent. Ou
- Le résultat d'un test antigénique de moins de 72 heures, négatif, Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif, Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire et les personnes de moins de 18 ans pourront avoir accès au site.

### **1- Gestes barrières (DP):**

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
- [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)
- Tous les participants: organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements seront évités lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à terre lorsque la distanciation ne peut être respectée. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

### **2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion**

#### **a- Référent COVID :**

Le référent COVID sera [Corinne Robert](#) (06 14 79 20 46)

#### **b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :**

- La cellule COVID sera composée du / de :
  - Président du Comité de Course : [Christophe Dumoulin](#)
  - Référent COVID : [Corinne Robert](#)
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
  
- Fonctionnement :  
 Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>  
 Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### **3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :**

En s'inscrivant tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

### **4. Cas suspect de COVID 19 :**

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».